

THOMAS STACKLER

AVOCAT À LA COUR, MEMBRE DU BARREAU DE LUXEMBOURG



Thomas a été assermenté en 2005. Il exerce à son compte depuis 2007 et a créé le cabinet Ferand & Stackler en 2009. Ses domaines d'activité comprennent notamment le droit civil et commercial ainsi que le droit pénal. Son cursus universitaire s'est achevé par une maîtrise en droit des affaires à l'université de Strasbourg suivie d'un master 2 en gestion des entreprises.

Thomas a déjà été membre du comité de la conférence du jeune barreau pour l'année 2007/2008 et a pu œuvrer au sein du conseil de l'ordre de 2009 à 2012.

Il a été membre de la commission assistance judiciaire et délégué du Bâtonnier à l'assistance judiciaire de juin 2008 jusqu'à la dissolution de la commission en décembre 2013.

Il participe aux travaux de la commission de réforme du Code pénal depuis deux ans.